

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 novembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Labbé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau



Délibération n° 09-08 du 7 novembre 2019

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PLAN « PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ » 2015-2020 AU TITRE DE LA CRÉATION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) ET DANS LES MAISONS D'ASSISTANT·ES MATERNEL·LES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

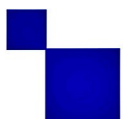
Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan petite enfance et parentalité,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE à la société « La crèche de Léa » une subvention d'investissement de 30 000 euros au titre de la création d'une micro-crèche de 10 places à Rosny-sous-Bois ;
- ATTRIBUE à la société « SVJME » une subvention d'investissement de 36 000 euros au titre de la création d'une micro-crèche de 10 places à Neuilly-sur-Marne ;
- ATTRIBUE à la commune de Villepinte une subvention d'investissement de 21 600 euros au titre de l'extension de la capacité d'accueil d'un établissement d'accueil du jeune enfant de 24 places sur sa commune ;
- ATTRIBUE à l'association « O MAM'S » une subvention d'investissement de 18 300 euros au titre de la création d'une Maison d'Assistant·es Maternel·les (MAM) à Épinay-sur-Seine ;
- ATTRIBUE à la commune de Noisy-le-Grand une subvention d'investissement de 10 000 euros au titre de la création d'une MAM sur sa commune ;



- APPROUVE les conventions à conclure avec les sociétés « La crèche de Léa » et « SVJME », la commune de Villepinte, l'association « O MAM'S » et la commune de Noisy-le-Grand ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.